

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
1	<p><u>Bilan financier des six (6) derniers mois</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 11.2 (h) » 4.</p>	DP-2	<p>IS 11.2 (h) stipule que, « Le Soumissionnaire devra joindre à son Offre Technique les documents supplémentaires suivants :</p> <p>L'offre technique devra comporter les documents ci-après :</p> <p><u>1...4. Bilan financier des six (6) derniers mois (ce document sera exigé à l'entreprise attributaire du marché) ».</u></p> <p>Le Soumissionnaire comprend que cet état financier pour les six (6) derniers mois sera soumis par le soumissionnaire retenu. Cependant, la société japonaise a un exercice fiscal clôturé le 31 mars, le rapport annuel (qui comprend les états financiers) est toujours audité et publié après ce mois (généralement de juin à août). Actuellement, le dernier état financier audité du soumissionnaire est l'état financier du 31 mars 2019, soit du 30 avril 2018 au 31 mars 2019. Précise-s'il vous plaît.</p>	<p>L'entreprise attributaire devra transmettre l'état financier des six (6) derniers mois de l'exercice clos au 31 mars 2019.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses												
2	<p><u>Tout autre document</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 11.2 (h) »</p>	DP-2	<p>Il est indiqué que « Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission technique les documents supplémentaires suivants... »</p> <p>Il semble que certains documents soient identiques aux exigences de la Proposition Technique.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Proposition Technique</th> <th style="width: 70%;">IS 11.2 (h)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Proposition Technique</td> <td>2.7 L'organigramme général (équipe de d'exécution et de gestion du projet), les fiches descriptives des postes et les relations d'autorité</td> </tr> <tr> <td>Méthode de réalisation</td> <td>2.4 Plans d'installation générale et spécifique de chantier ; 2.5 Plans de phasage des travaux ou cinématique d'exécution des travaux ; 2.6 Plans d'exploitation sous travaux des axes routiers interceptés.</td> </tr> <tr> <td>Programme de mobilisation</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Programme d'exécution</td> <td>1. Planning détaillé de construction et sa note explicative ;</td> </tr> <tr> <td>Plan de sécurité</td> <td>2.2 Plan général de management des risques y compris l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques du Projet ;</td> </tr> </tbody> </table> <p>Question :</p>	Proposition Technique	IS 11.2 (h)	Proposition Technique	2.7 L'organigramme général (équipe de d'exécution et de gestion du projet), les fiches descriptives des postes et les relations d'autorité	Méthode de réalisation	2.4 Plans d'installation générale et spécifique de chantier ; 2.5 Plans de phasage des travaux ou cinématique d'exécution des travaux ; 2.6 Plans d'exploitation sous travaux des axes routiers interceptés.	Programme de mobilisation	-	Programme d'exécution	1. Planning détaillé de construction et sa note explicative ;	Plan de sécurité	2.2 Plan général de management des risques y compris l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques du Projet ;	<ol style="list-style-type: none"> 1) Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux dispositions du DAO car il n'y a aucune ambiguïté. 2) La liste des documents reste inchangée. 3) Si vous constatez une similitude entre différents documents, vous devrez alors reprendre le texte intégralement et non écrire « se référer à »
Proposition Technique	IS 11.2 (h)															
Proposition Technique	2.7 L'organigramme général (équipe de d'exécution et de gestion du projet), les fiches descriptives des postes et les relations d'autorité															
Méthode de réalisation	2.4 Plans d'installation générale et spécifique de chantier ; 2.5 Plans de phasage des travaux ou cinématique d'exécution des travaux ; 2.6 Plans d'exploitation sous travaux des axes routiers interceptés.															
Programme de mobilisation	-															
Programme d'exécution	1. Planning détaillé de construction et sa note explicative ;															
Plan de sécurité	2.2 Plan général de management des risques y compris l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques du Projet ;															

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
			<p>1.) Notre compréhension est-elle correcte ?</p> <p>2.) Le soumissionnaire peut-il demander à l'Maître d'ouvrage de modifier la liste des documents supplémentaires dans IS 11.2 (h) ?</p> <p>3.) Si ces articles sont identiques aux exigences de la proposition technique, comprenons-nous que le soumissionnaire peut simplement indiquer « Se référer à (document de proposition technique équivalent) » ? Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	
3	<p><u>Révision des prix</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières « IS 14.5 »</p>	DP-3	<p>C'est indiqué que « Les prix offerts par le Soumissionnaire seront des prix révisables pendant l'exécution du Marché à partir du treizième (t3^{ème}) mois à partir de la date de signature du contrat. »</p> <p>Questions :</p> <p>1.) Si le prix n'est révisable que pendant l'exécution du contrat à partir du t3^{ème} mois à compter de la date de signature du Marché, le contractant est-il autorisé à réclamer les montants ajustés des 12 premiers mois au t3^{ème} mois ?</p> <p>2.) Conformément à CCAG 10.4, l'ajustement des prix sera effectué mensuellement. De plus, en cas de retard, les ajustements seront calculés sur la base des derniers indices connus, ou à défaut, sur des valeurs mutuellement convenues. Calculés pour les 12 premiers mois en supposant que la condition ci-dessus sera applicable ?</p>	<p>1) Non la révision commence à partir du 13^{ème} mois car les prix sont réputés non révisables les douze (12) premiers mois</p> <p>2) Les prix restent inchangés pendant les douze (12) premiers mois.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
4	<p><u>Monnaie locale / nationale</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 15.1 »</p> <p>Section IV. Formulaires de soumission</p> <p>« Données de révision des prix » Tableau A : Monnaie nationale</p> <p>TROISIÈME PARTIE - Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulières</p> <p>« 10.4 Révision des prix » 10.4.1 & 10.4.2</p>	<p>DP-3 to 4</p> <p>FS-8</p> <p>CCAP-4 to 7</p>	<p>IS 15.1 comprend la monnaie locale (CFA Francs) comme devises de l'Offre. Cependant, dans le Données de révision des prix, Tableau A : Monnaie nationale est « sans objet ».</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Cela signifie-t-il que l'ajustement des prix pour la monnaie locale doit être effectué en utilisant la formule indiquée dans les CCAP 10.4.1 et 10.4.2 et que le soumissionnaire n'est pas tenu de faire un tableau pour l'ajustement des prix en monnaie locale ? Précise-s'il vous plaît. 2.) Pourriez-vous également préciser si la marge de neutralisation de cinq (5) pour cent s'applique à la fois aux devises locales et étrangères ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Oui, le soumissionnaire n'a pas à proposer des données de révision de prix. Cependant pour la révision de prix en monnaie locale, le soumissionnaire devra utiliser la formule indiquée dans le CCAP 10.4.1 et 10.4.2. 2) Oui la marge de neutralisation de quinze (15) pour cent s'applique à la fois aux devises locales et étrangères.

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
5	<p><u>Monnaie de paiement</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 15.1 »</p>	DP-3 to 4	<p>Dans cette Clause, les devises locales et étrangères de l'Offre indiquées sont respectivement les Francs CFA et le Yen Japonais. Conformément aux nouvelles publiées dans ce lien (https://www.bceao.int/fr/communiqu-e-presse/communiqu-e-de-presse-reforme-du-franc-cfa), les huit pays ouest-africains (dont la République de Côte d'Ivoire) ont convenu avec la France d'introduire une nouvelle monnaie commune, le « ECO », en remplacement du Francs CFA. Ce remplacement sera attendu en cette année 2020.</p> <p>Le Soumissionnaire souhaite demander, si possible, de changer les devises de l'Offre pour ce Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan de <u>Francs CFA + Yen Japonais</u> à <u>Euro + Yen Japonais</u> pour éviter les difficultés et les confusions lorsque cet accord entrera en vigueur.</p>	<p>Non nous vous prions de bien vouloir vous en tenir aux dispositions du DAO c'est-à-dire <u>Francs CFA + Yen Japonais</u>.</p>
6	<p><u>Garantie de soumission</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 19.1 (a) »</p>	DP-5	<p>Cette clause stipule que, « La garantie de soumission sera délivrée par une Banque ou un Établissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA/BCEAO. Si un soumissionnaire produit une garantie émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA/ BCEAO), alors la banque émettrice de cette garantie doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO et qui se portera garant de ladite garantie par écrit. »</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Cette clause doit être IS 19.2 (a) et non IS 19.1 (a). 2.) Nous comprenons que le Soumissionnaire peut fournir une garantie bancaire émise par une Banque Japonaise au Japon qui a un correspondant établi et agréé dans un pays de la région UEMOA / BCEAO, comme en Côte d'Ivoire ? Précisez-le, s'il vous plaît. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Nous vous confirmons que IS 19.1 (a) des données particulières est plutôt IS <u>19.2 (a)</u>. 2) Oui le Soumissionnaire peut fournir une garantie bancaire émise par une Banque Japonaise au Japon qui a un correspondant établi et agréé dans

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
				un pays de la région UEMOA / BCEAO
7	<p><u>Procuration</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section II. Données particulières</p> <p>« IS 20.2 »</p>	DP-5	<p>Cet IS 20.2 indique que, « Dans le cas d'une offre présentée par un Groupement existant ou prévu, un engagement signé par tous les membres (i) <u>stipulant que tous les membres seront solidairement responsables, si cela est exigé en conformité avec l'article 4.1 (a) des IS...</u> »</p> <p>Nous comprenons que le Soumissionnaire doit stipuler la déclaration soulignée ci-dessus dans l'Accord JV au lieu de la stipuler dans la Procuracy. Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p>Nous confirmons que la procuration est signée par le mandant qui donne le pouvoir. Cependant l'accord de groupement indiquant que tous les membres sont solidairement responsables doit être signé par l'ensemble des mandataires qui constituent le groupement.</p>
8	<p><u>CV du personnel</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section III. Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>« 1.1.2 Personnel » Notes : Paragraphe 2</p>	CEQ-3	<p>Il est indiqué dans cette Note, Paragraphe 2, que « Le CV du personnel signé par l'intéressé fera foi... » Cependant, dans le Formulaire PER-2 Curriculum vitae du personnel proposé, la signature du personnel n'est pas requise. Veuillez le réviser et clarifier.</p>	<p>Nous n'allons pas réviser la fiche mais nous vous prions de bien vouloir faire signer la dernière page du CV par l'intéressé.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
9	<p><u>Devise du montant monétaire dans les formulaires d'Appel d'Offres</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section III. Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>« 2. Qualification, (i) Taux de change pour critères d'évaluation » Euro (EUR)</p>	CEQ-4 to 5	<p>Il indique en Section III Critères d'évaluation et de qualification, 2(i) Taux de change pour critères d'évaluation ce, « Lorsqu'il est demandé que le Soumissionnaire indique, dans un formulaire de la Section IV, Formulaires de soumission, un montant monétaire, le Soumissionnaire devra donner le montant équivalent en <u>Euro (EUR)</u>... »</p> <p>Cependant, dans les formulaires d'enchères, la devise mentionnée est le dollar américain (USD). Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p>Pour les formulaires, veuillez conserver la devise USD dollar Américain et préciser le taux de change du dollar américain en euro à cette époque.</p>
10	<p><u>Antécédents de litiges</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section III. Critères d'évaluation et de qualification</p>		<p>En référence à cette 2.2.3 Antécédents de litiges, l'exigence stipule que, « Pas d'antécédents continus de sentences arbitrales/judiciaires rendues contre le Soumissionnaire⁽ⁱⁱⁱ⁾ depuis le 1^{er} janvier 2014 », c'est 6 ans avant de la soumission des Offres.</p> <p>Cependant, le Notes à l'intention du Soumissionnaire (iii) stipule que, « Le Soumissionnaire doit fournir des informations exactes dans le formulaire de soumission concerné sur tout litige ou arbitrage lié à des marchés complétés ou en cours de réalisation <u>pour les cinq (5)</u></p>	<p>Pas d'antécédents continus de sentences arbitrales/judiciaires rendues contre le Soumissionnaire⁽ⁱⁱⁱ⁾ du le 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019 (5ans).</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	<p>« 2.2 Antécédents de non-exécution de marchés »</p> <p>2.2.3 Antécédents de litiges</p> <p>Notes à l'intention du Soumissionnaire</p>	CEQ-7	<p><u>dernières années...</u> »</p> <p>Pourriez-vous s'il vous plaît examiner cette partie du dossier d'Appel d'Offres et clarifier ce qui est correct ?</p>	
11	<p><u>2.3 Situation financière et</u></p> <p><u>2.5 Capacités financières -</u></p> <p><u>Notes à l'intention du</u></p> <p><u>Soumissionnaire</u></p> <p>PREMIERE PARTIE</p> <p>Procédures d'appel d'offres</p> <p>Section III. Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>« 2.3.2 Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction »</p> <p>Notes à l'intention du Soumissionnaire</p> <p>« 2.5.1 Capacités financières</p>	<p>CEQ-8 to 9</p> <p>CEQ-14</p>	<p>En référence à cette partie du dossier d'Appel d'Offres, certaines notes en exposant sont montrées, le Soumissionnaire comprend que ces notes ne sont qu'une erreur typographique. Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p>Les différentes notes en exposants ne sont pas des erreurs mais plutôt des chiffres de renvoi vers la note (notes à l'attention du soumissionnaire) située en bas du tableau</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	» Notes à l'intention du Soumissionnaire			
12	<p><u>Forme de Déclaration</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section IV. Formulaires de soumission</p> <p>« Forme de Déclaration »</p>	FS-6 to 7	<p>Forme de Déclaration est inclus dans la Section IV. Formulaires de soumission, cependant, les Instructions aux Soumissionnaires ne mentionnent pas clairement où inclure ce Forme de Déclaration. Le Soumissionnaire comprend que ce formulaire doit être inclus dans IS 11.2 (h) Tout autre document. Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p>Le Formulaire de déclaration doit être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire.</p>
13	<p><u>Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section IV. Formulaires de soumission</p> <p>« Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles » Note</p>	<p>FS-16</p> <p>FS-10</p>	<p>Dans le Note *1 de Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles, il déclare que, « Le montant est fixé à 15.0 % du coût total des Famille (A-O) et Timbre d'enregistrement (0.5 % de Famille (A-O)). »</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Le Soumissionnaire comprend que la Note * 1 est le montant total de N° Prix SP 101 - SP 104. Précisez-le, s'il vous plaît. 2.) Le Soumissionnaire souhaite également préciser si les <ol style="list-style-type: none"> a. <u>formalités d'enregistrement et d'acquitter les droits de timbres et d'enregistrement</u> b. <u>le taux de la redevance de régulation à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics fixé à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %)</u> c. <u>la redevance de 0,5%</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Oui, Note * 1 est le montant total des numéros des Prix SP 101 à SP 104. 2) Le point b et c sont les mêmes. la redevance de régulation à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics fixé à zéro virgule

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	<p>« Modèle de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif »</p> <p>A. Préambule (7.)</p> <p>« Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles »</p> <p>No. Prix : SP 104</p> <p>TROISIÈME PARTIE - Marché</p> <p>Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulières</p> <p>« Annexel. »</p> <p>Premier Paragraphe</p>	<p>FS-16</p> <p>CCAP-13</p>	<p>dans IS 14.7 et PC 10.1.1 et 10.5.2 sont les mêmes ? Dans l'affirmative, le soumissionnaire comprend également que ce montant devrait être inclus dans Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles. Précise-s'il vous plaît.</p> <p>3.) En ce qui concerne la Question N° 2, qui supportera ces frais ?</p> <p>4.) Si la <u>formalités d'enregistrement et d'acquitter les droits de timbres et d'enregistrement n'est pas lié à le taux de la redevance de régulation à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics fixé à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) et La redevance de 0,5%, le soumissionnaire comprend-il que ce coût sera payé par le gouvernement de la Côte d'Ivoire au moment de l'inscription et qu'aucun paiement temporaire ne sera effectué par l'Entrepreneur ?</u></p> <p>5.) Si non, et l'Entrepreneur paiera temporairement ce coût, le soumissionnaire aimerait clarifier comment et quand ce coût sera remboursé à l'Entrepreneur.</p> <p>Dans Modèle de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif A. Préambule 7, il déclare que, « Le Maître d'ouvrage doit indiquer dans le tableau des sommes provisionnelles un montant équivalent à la part du coût estimé de la rémunération du(des) Conciliateur(s) lui revenant pour règlement à l'Entrepreneur. Les frais généraux, profits etc. de l'Entrepreneur ne doivent pas être inclus dans les provisions pour le coût de la rémunération du(des) Conciliateur(s). »</p> <p>Cependant, dans Détail quantitatif et estimatif Sommes provisionnelles N° Prix : SP 104, Provision pour la rémunération du(des) Conciliateur(s) revenant au Maître d'ouvrage n'a pas été indiqué.</p> <p>Questions :</p> <p>1.) En référence au Modèle de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif A. Préambule 7, pouvez-vous s'il vous plaît fournir le montant de ce N° Prix SP 104 ?</p>	<p>cinq pour cent (0,5 %) devra être inclus dans le Détail Quantitatif sur une nouvelle ligne.</p> <p>3) Les frais d'enregistrement et les droits de timbre et de la redevance sont supportés par l'Etat de Côte d'Ivoire.</p> <p>4) Tous les frais cités au point 3 seront préfinancés par l'entreprise attributaire du marché et remboursés</p> <p>5) Le processus et la période seront clarifiés avant la signature du marché.</p> <p>NB : les formalités d'enregistrement et d'acquiescement</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
			<p>2.) Annexe1. Le premier paragraphe stipule que, « Remplacez le dernier alinéa de l'Article 2.1 concernant le Conciliateur par : « <u>Comité de Règlement des Différends</u> » désigne la personne ou les trois personnes ainsi désignée(s) selon l'Article 50.2 ou l'Article 50.3... » Par conséquent, nous comprenons que ce N° SP 104 sera remplacé par la désignation "Provision pour la rémunération du(des) <u>Comité de Règlement des Différends</u> revenant au Maître d'ouvrage." Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p><i>des droits de timbres et d'enregistrement seront précisés lors de la séance de négociation du marché</i></p> <p>1) Le Montant de la provision pour le prix SP104 est de 100 millions de francs cfa hors taxe</p> <p>2) Oui, le Conciliateur est remplacé par le « Comité de Règlement des Différends »</p>
14	<p><u>Détail quantitatif et estimatif</u> <u>Tableau récapitulatif</u></p> <p>PREMIERE PARTIE Procédures d'appel d'offres Section IV. Formulaire de soumission</p> <p>« Détail quantitatif et</p>	FS-17	<p>Détail quantitatif et estimatif Tableau récapitulatif attachement n'est pas inclus dans le dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Pourriez-vous s'il vous plaît fournir la pièce jointe pour Détail quantitatif et estimatif Tableau récapitulatif ?</p>	<p>Le tableau récapitulatif est joint en annexe des réponses</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	estimatif Tableau récapitulatif » Attachement			
15	<p><u>Procédure de décaissement</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE - Marché Section VII. Cahier des Clauses administratives générales</p> <p>« 13 Modalités de paiement »</p>	CCAG-29	<p>Conformément aux conditions de paiement du CCAG 13, le soumissionnaire souhaite clarifier si la procédure de décaissement doit être effectuée par la <u>procédure de transfert</u> qui est soumise à toutes les modalités et conditions de l'accord de prêt APD de la JICA</p>	<p>Cette question fera l'objet de réponse ultérieure</p>
16	<p><u>Assurance</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE - Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« 6.3.2 Assurance des risques causés à des tiers » (a)</p>	CCAP-2	<p>En référence à la Clause 6.3.2 (a), Montant minimum garantie est de cent quinze (115) % du montant du marché en Francs CFA.</p> <p>Le Soumissionnaire considère que le montant minimum garanti requis est assez cher que d'habitude. Habituellement, le montant minimum garanti est d'un million de dollars. Le Soumissionnaire aimerait demander votre examen et votre considération pour modifier cette Clause en un montant minimum garanti raisonnable.</p>	<p>Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux dispositions du dossier d' Appel d' Offres.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
17	<p><u>Assurance</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« 6.3.4 Assurance couvrant les risques de chantier » (b) Paragraphe 2</p>	CCAP-2	<p>Clause 6.3.4 (b) stipule que, « Cette assurance comportera les garanties les plus larges et couvrir en conséquence tous les dommages matériels atteignant les biens objet du Marché, y compris ceux dus à un vice ou à un défaut de conception, de plan, de matière de construction ou de mise en œuvre, <u>sans exclusion de la partie viciée...</u> »</p> <p>Le soumissionnaire souhaite demander la suppression de la phrase « <u>sans exclusion de la partie viciée</u> » car, compte tenu de la nature des travaux de génie civil, la compagnie d'assurance ne couvrira pas cette partie de la phrase.</p>	<p>Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux dispositions du dossier d' Appel d' Offres.</p>
18	<p><u>Assurance de la responsabilité décennale</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« 6.3.5 Assurance de la responsabilité décennale »</p>	CCAP-3	<p>Il est précisé que le bureau de certification doit assurer le projet pendant 10 ans. Cependant, le bureau de certification est en charge du contrôle externe des travaux.</p> <p>Quelle entité est en charge de la certification et laquelle est en charge de l'assurance, est-ce la même entité ?</p> <p>En plus de ce qui précède, lors de la réunion préalable à l'offre, l'Employeur a indiqué qu'il emploiera la technique de contrôle. Notre compréhension est-elle correcte ?</p> <p>De plus, ce Bureau de Certification est-il identique à la Technique de Contrôle ?</p>	<p>L'Entrepreneur souscrira une assurance décennale pour assurer les trois (03) ouvrages d'art et deux passerelles objet du marché contre tout ce qui pourrait compromettre leur solidité ou leur étanchéité ou les rendre</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
				<p>impropre à leur destination (autrement dit le « gros œuvre ») auprès d' une Société d'assurance basée en Côte D'Ivoire.</p> <p>A cet effet, le maitre d'ouvrage recrutera un bureau de certification basé en côte d'Ivoire dont les résultats des prestations permettront à l'entreprise d'assurer les ouvrages sur une période de dix ans et frais y afférents seront pris en charge par le prêt JICA.</p>
19	<p><u>Garanties Contractuelles</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« 44.1 Délai de garantie »</p>	CCAP-12	<p>Il est indiqué « L'assurance à la responsabilité décennale court après <u>la réception définitive</u> des ouvrages ».</p> <p>Questions :</p> <p>1.) Le Soumissionnaire comprend que la responsabilité pour défauts n'est pas la même que la responsabilité décennale. Par conséquent, la responsabilité des défauts court un (1) an après la réception provisoire. Veuillez confirmer si notre compréhension est correcte.</p>	<p>1) L'assurance à responsabilité décennale court après la réception définitive des ouvrages. La garantie décennale couvre les défauts qui pourraient</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
			<p>2.) Deuxièmement, conformément à la garantie légale 45.1, « le contractant est pleinement responsable envers l'Maître d'ouvrage pour une période de dix (10) ans, à compter de <u>la réception provisoire...</u> ». Par conséquent, cela est incompatible avec disposition dans le PC 44.1 Veuillez préciser qui régira.</p>	<p>apparaître pendant une période de 10 ans après la réception définitive.</p> <p>2) le contractant est pleinement responsable envers le Maître d'ouvrage pour une période allant de la réception provisoire à la réception définitive et d' une seconde période de dix (10) ans après la réception définitive.</p>
	<p><u>Paiement au sous-traitant</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p>	<p>CCAP-23</p>	<p>Il est indiqué que « Lorsque le Maître d'ouvrage <u>désire faire bénéficier</u> les entreprises nationales du nantissement ou du paiement direct en faveur des Sous-traitants, les dispositions appropriées doivent être incluses au Cahier des Clauses administratives particulières. »</p> <p>En 11.9, « Les Travaux exécutés par des <u>Sous-traitants ayant droit au paiement direct</u> sont payés dans les conditions stipulées par le Marché, un avenant ou un acte spécial. »</p>	<p>1) Les paiements directs aux sous-traitants ne sont pas obligatoires.</p> <p>2) <u>Le droit au</u></p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	<p>« Dispositions supplémentaires relatives au nantissement et au paiement direct des Sous-traitants »</p> <p>« 11.9 Rémunération des entrepreneurs sous-traitants payés doctement »</p>	CCAP-25	<p>Questions :</p> <p>1.) Le paiement direct au sous-traitant sera-t-il obligatoirement accepté par l'Maître d'ouvrage pour ce contrat ? Précisez-le, s'il vous plaît.</p> <p>2.) Au 11.9, il est mentionné « Sous-traitants avec <u>droit au paiement direct</u> », le droit au paiement direct ne sera-t-il basé que sur la discrétion de l'Maître d'ouvrage ? ou sera-t-il convenu entre l'Maître d'ouvrage et l'entrepreneur ? Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p><u>paiement direct</u> aux sous-traitants sera convenu entre l'Maître d'ouvrage et l'entrepreneur ou sur décision du l'Maître d'ouvrage en cas de défaillance constatée au niveau de l'entreprise</p>
21	<p><u>Paiement au sous-traitant</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« Dispositions supplémentaires relatives au nantissement et au paiement direct des Sous-traitants »</p>	<p>CCAP-23</p> <p>CCAP-25</p>	<p>Il est indiqué que « Lorsque le Maître d'ouvrage désire faire bénéficier <u>les entreprises nationales</u> du nantissement ou du paiement direct en faveur des Sous-traitants, les dispositions appropriées doivent être incluses au Cahier des Clauses administratives particulières. »</p> <p>Également en 13.5.1 « Lorsque le Sous-traitant est de <u>nationalité étrangère</u>, le projet de décompte distinguera les montants payables en monnaies nationale et étrangères. »</p> <p>Veuillez préciser si ces dispositions supplémentaires pour le paiement direct du sous-traitant s'appliquent pour :</p> <p>(a) Seul sous-traitant national ? où</p> <p>(b) Sous-traitant national et étranger ?</p>	<p>Des éclaircissement seront apportés à l' état de la séance d' éclaircissement qui aura lieu avant la signature du marché avec l' entreprise adjudicataire</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	« 13.5 Règlement en cas de Sous-traitants payés directement »			
22	<p><u>Paiement au sous-traitant</u></p> <p>TROISIÈME PARTIE – Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulière</p> <p>« B. Paiement direct aux Sous-traitants »</p>	CCAP-24	<p>Il est indiqué que B. Paiement direct aux Sous-traitants dans « Le paiement direct par le Maître d'ouvrage des -prestations exécutées par les entrepreneurs sous-traitants penne ta ces derniers d'avoir la certitude d'être payés "au même titre que l'Entrepreneur principal" - dès lors qu'ils accomplissent les prestations dont ils sorites responsables. »</p> <p>Au 3.3.3, il est indiqué « Le sous-traitant agréé peut directement de l'Maître d'ouvrage ... <u>fournitures ou services dont il a assuré l'exécution et qui n'ont pas déjà donné lieu à paiement au profit du titulaire du Marché.</u> »</p> <p>Le paiement direct pour le sous-traitant sera-t-il payé par l'Maître d'ouvrage conformément à CCAG 11 ou le paiement direct pour le sous-traitant ne sera-t-il applicable qu'en cas de « <u>retard de paiement</u> » ? Veuillez préciser.</p>	Des éclaircissement seront apportés à l' étape de la séance d' éclaircissement qui aura lieu avant la signature du marché avec l' entreprise adjudicataire

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
23	<p><u>Modification du projet en cours de Travaux</u></p> <p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) Partie I. Prescription Générales Communes pour L'exécution des Travaux</p> <p>« 3.1.7 Modification du projet en cours de Travaux »</p>	34	<p>Il est indiqué que « Si l'Ingénieur constate au cours des travaux, lors des terrassements, lors de la construction de la chaussée ou de tout autre ouvrage, qu'il y a lieu d'apporter de <u>légères modifications</u> au projet d'exécution approuvé pour l'adapter ou mieux l'intégrer au site, il peut demander par écrit à l'Entrepreneur d'appliquer de nouvelles dispositions. <u>Il appartient alors à l'Entrepreneur de modifier le projet dans les meilleurs délais sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité</u> »</p> <p>Pourriez-vous préciser la signification exacte de légères modifications ?</p>	<p>Les légères modifications sont celles qui ne changes pas la conception générale du projet</p>
24	<p><u>Programme et phasage des études d'exécution</u></p> <p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)</p>		<p>La conception du drainage réalisée dans cette construction est un plan de drainage conformément aux dessins d'appel d'offres B-EP-DR001 à 019 et B-RP-DR001 à 028, et la zone cible de conception est uniquement la zone de travaux de construction de route.</p> <p>Nous comprenons que le drainage en dehors de la zone de construction sont hors de portée de ce projet de construction ?</p>	<p>Les travaux de drainage à effectuer par l'entreprise sont ceux situés dans l'emprise des travaux mais des raccordement pourront être effectués si nécessaire</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	Part I. Prescription Générales Communes pour L'exécution des Travaux « 10.2 Programme et Phasage des Études d'Exécution »	69		avec le réseau existant.
25	<u>Programme et phasage des études d'exécution</u> Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) Part I. Prescription Générales Communes pour L'exécution des Travaux « 10.2 Programme et Phasage des Études d'Exécution »	69	Les travaux à effectuer dans chaque phase sont décrits dans cette section, mais s'il existe un type de travail qui doit être priorisé dans la procédure de construction, y a-t-il un problème si des modifications sont apportées de manière à être effectuées plus tôt ?	Nous n'avons pas d'objection. Les phasages sont laissés à votre choix

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
26	<p><u>Programme et phasage des études d'exécution</u></p> <p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) Part I. Prescription Générales Communes pour L'exécution des Travaux</p> <p>« 10.2 Programme et Phasage des Études d'Exécution »</p>	69	Dans quelle phase les études d'exécution de la chaussée, des fondations des panneaux de signalisation, des feux de circulation et d'autres travaux électriques doivent-elles être réalisées ?	Le choix des différentes phases est laissé à votre appréciation.
27	<p><u>Programme et phasage des études d'exécution</u></p> <p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) Part I. Prescription Générales Communes pour L'exécution des Travaux</p> <p>« 10.2 Programme et Phasage des Études</p>	69	Dans quelle phase les études d'exécution des passerelles doivent-elles être réalisées ? Est-il acceptable de soumettre les conceptions de la structure supérieure et inférieure dans un seul paquet ?	Nous n'avons pas objection au fait que vous soumettez les conceptions de la structure supérieure et inférieure dans un seul paquet

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	d'Exécution »			
28	<p><u>Table : Contrainte de compression admissible en flexion (MPa)</u></p> <p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) PARTIE II. SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION</p> <p>« 11.2.2.5 Justification des Éléments Structurels des Ponts » (4) Contraintes admissibles de compression avec flexion</p>	169	<p>Selon le Tableau 3.2.3 (b) des Spécifications Japonaises pour les Ponts Routiers (Partie II), A_t doit être remplacé par A_c et l'expression de la ligne 3 de la colonne 1 « $A_w/A_c \leq 2$ » doit être remplacé par « $A_w/A_c > 2$ ». Veuillez le réviser et clarifier.</p>	<p>Cette partie fera l'objet de réponse ultérieure après vérification avec le maitre d'œuvre</p>
29	<p><u>Table : Contrainte de compression admissible en flambement local (MPa)</u></p>		<p>Selon le Tableau 4.2.5 des Spécifications Japonaises pour les Ponts Routiers (Partie II), « $210000(tf/b)^2$ » doit être remplacé par « $210000(tfm/b)^2$ ». Veuillez le réviser et clarifier.</p>	<p>Cette partie fera l'objet de réponse ultérieure après vérification avec le maitre d'œuvre</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	<p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) PARTIE II. SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION</p> <p>« 11.2.2.5 Justification des Éléments Structurels des Ponts »</p> <p>(4) Contraintes admissibles de compression avec flexion</p>	170		
30	<p><u>Démolition de chaussées et de structures en béton</u></p> <p>Bordereau de Prix y compris Mode d'Évaluation Famille B. Travaux préparatoires</p> <p>« Numéro des prix 3.00 DÉMOLITION CHAUSSÉES »</p>	3	<p>Les dessins montrant les détails des travaux de démolition des chaussées et des structures en béton manquent ou ne sont pas clairs.</p> <p>Pouvez-vous expliquer la source de la quantité ou fournir des dessins détaillés montrant tous les travaux de démolition ?</p>	<p>Nous vous prions de bien vouloir vous en tenir aux quantités indiquées dans le détail quantitatif. Aussi toutes quantités jugées nécessaires après réalisation des études d'exécutions seront prises en comptes.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	« Numéro des prix 4.00 DÉMOLITION DE STRUCTURES EN BÉTON »			
31	<p><u>Nombre total de tests</u></p> <p>Bordereau de Prix y compris Mode d'Évaluation Famille B. Travaux préparatoires</p> <p>« Numéro des prix 8.00 RECONNAISSANCE GEOTECHNIQUE, LE FORFAIT »</p>	19	<p>Ce prix indique que, « Il sera fait un sondage par appui d'ouvrage pour l'ensemble des ouvrages compris au marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 sondage carotté par culée et sondage pressiométrique par appui pour les 3 ponts routiers et pour les 2 passerelles piétonnes ; ➤ 4 sondages carottés et 4 sondages pressiométrique pour le cadre de rétablissement ; » <p>Questions :</p> <p>Cela signifie-t-il que le nombre total de tests requis est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) 27 pressiométrique tests (à chaque pile et culée / 19 tests, à chaque culée de passerelle/ 4 tests et 4 supplémentaires) ? 2.) 14 tests de carottage (à chaque culée / 6, culée de passerelle / 4 et 4 supplémentaires) ? 	<p>Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte 19 essais pressiométriques pour les 3 ponts et 06 sondages carottés. Pour les passerelles, 4 sondages carottés et 4 sondages pressiométriques comme indiqué dans le document.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
32	<p><u>Terrassements</u></p> <p>Bordereau de Prix y compris Mode d'Évaluation Famille C. Terrassements généraux</p> <p>« Numéro des prix 1.00 PST MTX APPORT EXT. GRANULAIRE, LE METRE CUBE – 4.00 REMBLAIS DES FOUILLES, LE METRE CUBE »</p> <p>« Numéro des prix 8.00 REMBLAIS TECHNIQUE, LE METRE CUBE »</p>	<p>22-25</p> <p>27-28</p>	<p>Questions :</p> <p>1.) Le Soumissionnaire comprend ce qui suit concernant les prix des travaux de terrassement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.00: Fourniture de matériaux pour PST à partir d'une carrière externe et mise en œuvre de PST partout où cela est nécessaire. • 2.00: Excavation / déblai et stockage de matériaux. • 3.00: Remblayage par les matériaux de l'article 2.00. • 4.00: Remblais des fouilles par des matériaux issus d'une carrière externe. <p>Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer si la compréhension du Soumissionnaire est correcte ou non ?</p> <p>2.) Les prix 8.00 indiquent les « remblais techniques », veuillez préciser comment fournir les matériaux de ces remblais ?</p> <p>3.) Aussi, pouvez-vous préciser où les remblais techniques du prix 8,00 seront construits ?</p>	<p>La Fourniture de matériaux pour les remblais techniques proviendra d'une carrière externe.</p> <p>Les remblais techniques sont construits au droit des ouvrages environ 10 mètres pour les ponts et 3 mètres pour les ouvrages de drainage.</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
33	<p><u>Tests de pieux</u></p> <p>Bordereau de Prix y compris Mode d'Évaluation Famille D. Fondations profondes</p> <p>« Numéro des prix 1.00 ESSAIS SUR PIEUX, LE FORFAIT »</p>	30	<p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Combien de tests d'auscultation et de carottage sont nécessaires pour chaque support (Pile ou culée) ? 2.) Ces tests font-ils partie du contrôle externe ? 3.) Pour les tests d'auscultation, selon les spécifications techniques Part.2 section 10.3.4.4, l'entrepreneur est-il uniquement chargé de remplir les tubes d'eau, de les vider et de les cimenter ? 4.) Le soumissionnaire souhaite préciser si des tests de carottage sont effectués dans les pieux ou le sol adjacent aux pieux ? 	<p>Tous les pieux (Pile ou culée) devront être auscultés.</p> <p>Un pieu par appui/culée devra être carotté.</p> <p>Ces différents essais font partie des prestations de l'entreprise et qu'elle pourrait confier au contrôle externe si elle le souhaite.</p> <p>Après avoir effectué les différents essais l'entrepreneur devra remplir les tubes de coulis.</p> <p>Les tests de carottage sont réalisés dans les pieux.</p>
34	<p><u>GARDES-CORPS BN4 et RACCORDEMENT BN4/DBA-GBA</u></p> <p>Détail Quantitatif et Estimatif Travaux à l'entreprise Prix unitaires</p> <p>« Famille L Équipements des tabliers des ponts routiers et de la route »</p>	6	<p>Détails pour GARDES-CORPS BN4 et RACCORDEMENT BN4/DBA-GBA ne sont pas incluses dans les dessins. Veuillez fournir.</p>	<p>Les détails sont conformes aux normes SETRA sur les dispositifs de retenus</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	BARRIERES DE SÉCURITÉ, N° prix : L 7.01 and L 7.04			
35	<p><u>GLISSIERES</u></p> <p>Détail Quantitatif et Estimatif Travaux à l'entreprise Prix unitaires</p> <p>« Famille L Équipements des tabliers des ponts routiers et de la route »</p> <p>BARRIERES DE SÉCURITÉ, N° prix : L 7.08 to L 7.12</p>	6	Longueur pour chaque type de garde-corps : GCUL, GCU, GRC, GS2 et GS4 ne sont pas inclus dans les dessins. Veuillez fournir.	Nous vous prions de bien vouloir vous en tenir aux quantités indiquées dans le détail quantitatif. Aussi toutes quantités jugées nécessaires après réalisation des études d'exécutions seront prises en comptes.
36	<p><u>ARMATURES PIEUX</u> <u>TOUS DIAMETRE dans</u> <u>PASSERELLES</u> <u>PIETONNES</u></p>		<p>La quantité totale de barres d'armature pour des pieux de tous diamètres est indiquée à <u>26 KG</u>.</p> <p>Le Soumissionnaire aimerait clarifier si cette valeur devrait être en Tonnes Métriques, ce qui signifie que la quantité totale de barres d'armature est de 26 Tonnes Métriques ? Précisez-le,</p>	Nous avons 26kg /ml soit un total de 9568kg d'acier à prendre en compte dans le chiffrage.

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
	Détail Quantitatif et Estimatif Travaux à l'entreprise Prix unitaires « Famille O Autres ouvrages d'art » PASSERELLES PIETONNES, N° prix : O 2.05	8	s'il vous plaît.	
37	<u>EVACUATION EP dans ASCENSEUR (ACCES PMR)</u> Détail Quantitatif et Estimatif Travaux à l'entreprise Prix unitaires « Famille O Autres ouvrages d'art » ASCENSEUR (ACCES PMR), N° prix : O 11.04	9	Les détails de l'évacuation EP de l'eau dans l'ascenseur pour piétons ne sont pas inclus dans les dessins. Veuillez fournir.	A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires lors de l'étude d'exécution sera prise en compte.

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
38	<p><u>Clôture for Riviera 3 and Palmeraie</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE RIVERA 3 ET PALMERAIE</p> <p>« RIVIERA 3 DÉTAIL VUE EN PLAN (2) »</p> <p>« PALMERAIE DÉTAIL VUE EN PLAN (1) »</p>	<p>B-RP-PL-007</p> <p>B-RP-PL-008</p>	<p>La clôture de sécurité pour l'École de police est incluse dans le dessin N° B-EP-PL-005, mais pour la Riviera 3 et la Palmeraie, les longueurs requises sont manquantes. Précisez-le, s'il vous plaît.</p>	<p>A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires lors de l'étude d'exécution sera prise en compte.</p>
39	<p><u>Conception de mur</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE ECOLE DE POLICE</p> <p>« VUE GENERALE DU DALOT (2) »</p>	<p>B-EP-DR-006</p>	<p>Il n'y a pas de conception pour le mur mise en évidence dans l'Attachement N° 1. Veuillez fournir.</p>	<p>A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
				lors de l'étude d'exécution sera prise en compte.
40	<p><u>Vue du plan de drainage</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE ECOLE DE POLICE</p> <p>« VUE GENERALE DU DALOT (2) »</p>	B-EP-DR-006	<p>Le drain montré dans ce dessin peut être connecté à un drain ouvert existant, cependant, ce drain n'est pas indiqué dans la vue en plan. Veuillez fournir les détails.</p> <p>Veuillez-vous référer à l'Attachement N° 2.</p>	A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires lors de l'étude d'exécution sera prise en compte.
41	<p><u>Propriétés interférant avec la zone de construction</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE ECOLE DE POLICE</p> <p>« (REFERENCE) ECOLE DE POLICE EMPRISE DE PROJET »</p>	B-EP-RE-004	<p>Il semble que certaines propriétés interfèrent avec la zone de construction. Propriétés privées au nord de la route et également la limite de l'ambassade de France au sud de la route ; ce qui affectera le travail de drainage.</p> <p>Veuillez-vous référer à l'Attachement N° 3.</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Veuillez préciser si ces propriétés mentionnées interfèrent ou non avec les travaux de construction ? 2) Si la réponse est oui ; qui sera tenu responsable de résoudre ce problème ? Client ? Ou entrepreneur ? 	<p>L'ambassade de France qui se situe au sud de la route n'est pas touché par le projet mais le client reste le responsable des facteurs liés à la libération des emprises.</p> <p>Les dommages causés à des tiers sont pris en compte par les assurances du marché</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
42	<p><u>Détails de drainage manquants</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE ECOLE DE POLICE</p> <p>« ECOLE DE POLICE COUPE TRANSVERSALE (6) »</p>	B-EP- CO-008	<p>Sur la vue en plan du système de drainage, le drainage passe sous le côté nord de l'intersection, mais dans la section transversale, il n'y a pas de détails ?</p> <p>Veuillez-vous référer à l'Attachement N° 4.</p> <p>Veuillez préciser si le drainage passe sous la route avec un dessin modifié.</p>	<p>A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires lors de l'étude d'exécution sera prise en compte.</p>
43	<p><u>Détails de drainage manquants</u></p> <p>ANNEXE PLANS B. ROUTE RIVIERA 3</p> <p>« RIVIERA 3 COUPE TRANSVERSALE (8) »</p>	B-RP- CO-010	<p>Les détails du drainage passant sous la route semblent manquer.</p> <p>Veuillez-vous référer à l'Attachement N° 5.</p> <p>Veuillez fournir les détails du drainage.</p>	<p>A l'étape actuelle de la soumission, ce détail n'est pas nécessaire. Nous vous prions de chiffrer la quantité prévue dans le Détail Quantitatif. Toutes quantités supplémentaires qui s'avèrent nécessaires lors de l'étude d'exécution sera prise en compte</p>
44	<p><u>Emplacement et détails de la cour temporaire</u></p>	-	<p>En ce qui concerne notre Question N° 2 dans la Clarification N° 1, pourriez-vous s'il vous plaît fournir l'emplacement exact de la cour temporaire ainsi que certains documents connexes tels que des dessins (dans lesquels, ses limites, sa superficie et d'autres détails nécessaires sont indiqués) ?</p>	<p>Voir pièce jointe du site en négociation</p>

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
45	<u>Drain ouvert existant à l'École de police</u>	-	Lors de la réunion de pré-soumission, le Maître d'ouvrage a expliqué que le drain ouvert existant à l'École de police a été partiellement rompu et sera étendu à ce contrat. Pourriez-vous s'il vous plaît fournir les détails pour ce drain ouvert à inclure dans le prix de soumission du soumissionnaire ?	L'ouvrage concerné est constitué de 3 buses de diamètre 1000 mm et les quantités sont prévues dans le détail quantitatif